

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

077094691

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

077094600

Numéro de téléphone d'urgence :

(800) 424-9300 CHEMTREC

Nom du produit : **Lenk and Bella Tavola Butane Fuel**

Date de révision : 11-01-2021

SECTION I IDENTIFICATION DU PRODUIT / INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Numéro de registre : CAS 68476-86-8

Famille chimique : Hydrocarbure série paraffine

Nom Chimique : Isobutane

Formule chimique : C_4H_{10}

SECTION II COMPOSITION / DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

Classification SGH : Gaz inflammables, 1, H220

Gaz sous pression – Gaz liquéfié, H280

Éléments d'étiquetage !

Symboles :



Danger

Mention d'avertissement :

Mentions de danger SGH : Risques physiques

H220 : Gaz extrêmement inflammables.

H280 : Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

Le gaz peut réduire l'oxygène dans les espaces confinés.

Risques pour la santé

Danger pour l'environnement

Autres dangers

L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des engelures. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer une suffocation en réduisant l'oxygène disponible. Peut provoquer des arythmies cardiaques.

Déclaration de mise en garde SGH

Prévention :

P210 : Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes des étincelles, de la flamme nue ou des sources d'inflammation. Ne pas fumer.

Réponse : P377 : Fuite de gaz Incendie : Ne pas éteindre, sauf si la fuite peut être arrêtée en toute sécurité.

P381 : Éliminer toutes les sources d'allumage si cela peut être fait sans danger.

Stockage : P410+P403 : Protéger de la lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé.

SECTION III COMPOSITION / INFORMATIONS SUR INGRÉDIENTS

INGRÉDIENT	N° CAS		CIBLE (% POIDS)	
				N° EINICS
Isobutane	75-28-5	200-857-2	100	

SECTION IV MESURES DE PREMIERS SECOURS

Procédures de premiers secours d'urgence

Contact avec les yeux : En cas de contact liquide, irriguer à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : En cas de contact avec des liquides, réchauffer progressivement les zones et consulter un médecin s'il y a des signes d'engelures ou de lésions tissulaires. Rincer la zone avec de l'eau. Ne pas frotter la zone touchée. En cas de cloques, appliquer un pansement stérile. Consulter un médecin.

Inhalation : Déplacer à l'air frais. La respiration artificielle et/ou l'oxygène peuvent être nécessaires. Consulter un médecin.

Ingestion : Cette matière est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et son ingestion est peu probable.

Symptômes et effets les plus importants

Aigu : Effets anesthésiques à fortes concentrations.

Différé : Aucun connu ou prévu. Voir la section 11 pour des informations sur les effets d'une exposition chronique, le cas échéant.

Remarques pour le médecin : L'épinéphrine et d'autres médicaments sympathomimétiques peuvent déclencher des arythmies cardiaques chez les personnes exposées à de fortes concentrations de solvants hydrocarbonés (par exemple, dans des espaces clos ou avec un abus délibéré). L'utilisation d'autres médicaments avec moins de potentiel arythmogène doit être envisagée. Si des médicaments sympathomimétiques sont administrés, observer le développement d'arythmies cardiaques.

SECTION V MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, brouillard d'eau, mousse, produit chimique sec ou dioxyde de carbone. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Soyez prudent lorsque vous appliquez du dioxyde de carbone dans des espaces confinés.

Procédures de lutte contre les incendies :

Pour les incendies au-delà du stade initial, les intervenants d'urgence dans la zone de danger immédiat doivent porter des vêtements de protection. Lorsque le danger chimique potentiel est inconnu, dans des espaces clos ou confinés, un appareil respiratoire autonome doit être porté. De plus, portez d'autres équipements de protection appropriés si les conditions le justifient (voir la section 8). Isoler la zone à risque immédiat d'incendie et maintenez le personnel non autorisé à l'extérieur. Arrêter le déversement/libération si cela peut être fait en toute sécurité. Si ce n'est pas possible, laissez le feu brûler. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiat si cela peut être fait en toute sécurité. Restez à l'écart des extrémités du récipient. L'eau pulvérisée peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et pour protéger le personnel. Refroidir l'équipement exposé au feu avec de l'eau, si cela peut être fait en toute sécurité.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :

Extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce matériau peut être enflammé par la chaleur, des étincelles, des flammes ou d'autres sources d'inflammation. La vapeur est plus lourde que l'air. Les vapeurs peuvent parcourir des distances considérables jusqu'à une source d'inflammation où elles peuvent s'enflammer, provoquer un retour de flamme ou exploser. Peut créer un risque d'explosion de vapeur/air à l'intérieur, dans des espaces confinés, à l'extérieur ou dans les égouts. Si le récipient n'est pas correctement refroidi, il peut se rompre sous la chaleur d'un incendie. Les drains peuvent être bouchés et les vannes rendues inopérantes par la formation de glace si une évaporation rapide de grandes quantités de gaz liquéfié se produit. Ne pas rejeter les eaux utilisées pour lutter contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau – peut causer un risque d'explosion dans les égouts et peut se rallumer.

Produits de combustion dangereux : La combustion peut produire de la fumée, du monoxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des oxydes d'azote et de soufre peuvent également se former.

Voir la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité, y compris le point d'éclair et les limites d'inflammabilité (explosivité).

NPCA - CLASSIFICATIONS HMIS

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	4
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION PERSONNELLE	-

(Informations de protection personnelle à fournir par l'utilisateur)

SECTION VI MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement de matière

Éviter les sources d'inflammation - ventiler la zone. Utiliser un brouillard d'eau pour évaporer ou ventiler. Protéger le corps contre le contact avec le liquide. Si espace confiné - utiliser un appareil respiratoire autonome. Consulter les autorités locales de lutte contre les incendies.

Précautions individuelles : Extrêmement inflammable. Les déversements de produit liquide créeront un risque d'incendie et peuvent former une atmosphère explosive. Gardez toutes les sources d'ignition et les surfaces métalliques chaudes à l'écart des déversements/rejets si cela est possible en toute sécurité. L'utilisation d'équipements électriques antidéflagrants est recommandée. Attention à l'accumulation de gaz dans les zones basses ou confinées, où des concentrations explosives peuvent se produire. Empêcher de pénétrer dans les égouts ou tout endroit où une accumulation peut se produire. Ventiler la zone et laisser évaporer. Restez contre le vent et loin du déversement. Éviter tout contact avec les yeux. Pour les déversements importants, informez les personnes sous le vent du déversement/rejet, isolez la zone de danger immédiat et gardez le personnel non autorisé à l'extérieur. Porter un équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire, selon les conditions (voir la section 8). Voir les sections 2 et 7 pour plus d'informations sur les dangers et les mesures de précaution.

Précautions environnementales : Arrêter le déversement/libération si cela peut être fait en toute sécurité. La pulvérisation d'eau peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs. Si un déversement se produit sur l'eau, avertir les autorités compétentes et aviser la navigation de tout danger.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Avertir les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations applicables.

Les mesures recommandées sont basées sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce matériau ; cependant, les conditions et réglementations locales peuvent influencer ou limiter le choix des actions appropriées à entreprendre.

SECTION VII MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité : Conformez-vous aux réglementations nationales et locales concernant les gaz de pétrole liquéfiés. Conformez-vous à la brochure NFPA #58. Tenir loin de la chaleur ou sources d'inflammation. Interdire de fumer dans les zones de stockage ou d'utilisation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle et porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8).

Contenu sous pression. Les gaz peuvent s'accumuler dans des espaces confinés et limiter l'oxygène disponible pour respirer. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. L'utilisation d'équipements électriques antidéflagrants est recommandée et peut être exigée (voir les codes d'incendie appropriés). Reportez-vous à NFPA-70 et/ou API RP 2003 pour les exigences spécifiques de liaison/mise à la terre. Des charges électrostatiques peuvent s'accumuler et créer une situation dangereuse lors de la manipulation ou du traitement de ce matériau. Pour éviter un incendie ou une explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert en mettant à la terre et en reliant les conteneurs et l'équipement avant de transférer le matériau.

Ne pas pénétrer dans des espaces confinés tels que des réservoirs ou des fosses sans suivre les procédures d'entrée appropriées telles que ASTM D-4276 et 29CFR 1910.146.

AVERTISSEMENT : Sauf indication spécifique contraire, aucun odorant n'est ajouté à ce produit. L'odorat ne permet pas de détecter les fuites! Assurez-vous que la détection de gaz appropriée est disponible et fonctionne pour la détection des fuites.

Conditions pour un stockage sûr : Maintenir le conteneur bien fermé et correctement étiquetés. Utilisez et entreposez ce matériau dans des endroits frais, secs et bien ventilés, à l'abri de la chaleur, de la lumière directe du soleil, des surfaces métalliques chaudes et de toutes les sources d'inflammation. Conserver uniquement dans des contenants approuvés. Zone de publication "Non fumeur ou flamme nue." Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Protégez le(s) conteneur(s) contre les dommages physiques. Un entreposage extérieur ou détaché est préférable. Le stockage intérieur doit répondre aux normes OSHA et aux codes de prévention des incendies appropriés.

Les contenants "vides" retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, moudre ou exposer ces contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou à d'autres sources d'inflammation. Ils peuvent exploser et provoquer des blessures ou la mort. Évitez d'exposer toute partie d'une bouteille de gaz comprimé à des températures supérieures à 125 F (51,6 C).

Les bouteilles de gaz doivent être entreposées à l'extérieur ou dans des entrepôts bien ventilés, au moins au niveau du sol, et doivent pouvoir être retirées rapidement en cas d'urgence.

SECTION VIII CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition

Composant	ACIGH VLS (MPT)	ACIGH VLS (LECT)	OSHA LEP (MPT)	AUTRE LEP
Isobutane		1000 ppm		

Contrôles techniques : Si les pratiques de ventilation actuelles ne sont pas adéquates pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition établies, des contrôles techniques supplémentaires peuvent être nécessaires.

Protection personnelle :

Protection des yeux/du visage : L'utilisation de protections oculaires (telles que des lunettes anti-éclaboussures) conformes ou supérieures à la norme ANSI Z.87.1 est recommandée en cas de contact potentiel de liquide avec les yeux. Selon les conditions d'utilisation, un écran facial peut être nécessaire.

Protection de la peau : Gants imperméables et isolés recommandés.

Protection respiratoire : Un appareil respiratoire autonome (ARA) approuvé par le NIOSH ou un appareil équivalent fonctionnant en demande de pression ou autre mode de pression positive doit être utilisé dans les situations de manque d'oxygène (teneur en oxygène inférieure à 19,5 %), de concentrations d'exposition inconnues ou de situations présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé.

Un programme de protection respiratoire conforme ou équivalent à OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur.

Les suggestions fournies dans cette section pour le contrôle de l'exposition et les types spécifiques d'équipement de protection sont basées sur des informations facilement disponibles. Les utilisateurs doivent consulter le fabricant spécifique pour confirmer les performances de leur équipement de protection. Des situations spécifiques peuvent nécessiter une consultation avec des professionnels de l'hygiène industrielle, de la sécurité ou de l'ingénierie.

SECTION IX PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence et odeur :		gaz fié au pétrole doux	
Seuil d'odeur :		odeur.	
pH :	Fusion /	Aucune donnée	
Point de congélation :	Point d'éclair	Sans objet	10,9 °F
	(Méthode) :	Aucune donnée	Point d'ébullition initial / plage : > 1 (Éther éthylique = 1,0)
Limite explosive inférieure :	-117 °F (vase ouvert)	Taux d'évaporation :	8,4 vol.) Gazeux dans l'air
Pression de vapeur à 70 °F :	1,8 vol.) Gazeux dans l'air	Limite d'explosivité supérieure :	2,006
Gravité spécifique (H2O = 1,00) :	31 PSIG	Densité de vapeur (Air=1,00) :	0,008%
Pourcentage de volatilité par	0,564	Solubilité dans l'eau à 70 °F :	860 °F
Volume :	Décomposition	100%	Température d'auto-inflammation : Aucune donnée
Données :		Aucune donnée	Viscosité :

SECTION X STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable
Polymérisation dangereuse :	Ne peut pas se produire Aucun.
Incompatibilité (Matériaux à éviter) :	Monoxyde de carbone, vapeurs d'hydrocarbures volatils
Produits de décomposition dangereux :	Chaleur élevée, étincelles et flammes nues
Conditions à éviter :	

SECTION XI INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets de la surexposition

Ingestion : Danger d'aspiration!

Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut produire des effets anesthésiants et une sensation d'euphorie. Une surexposition prolongée peut provoquer une respiration rapide, des maux de tête, des étourdissements, une narcose, une perte de connaissance et la mort par asphyxie, selon la concentration et la durée de l'exposition.

Contact avec la peau : Le contact avec le liquide qui s'évapore peut causer des gelures.

Contact avec les yeux : Le liquide peut causer une grave irritation, des rougeurs, des larmoiements, une vision floue et d'éventuelles brûlures par le froid.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique) : Ne devrait pas causer d'effets sur les organes à la suite d'une exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée) : Ne devrait pas provoquer d'effets sur les organes en cas d'exposition répétée.

Cancérogénicité : Ne devrait pas provoquer de cancer. Cette substance n'est pas répertoriée comme cancérogène par le IARC, le NTP ou l'OSHA.

Mutagénicité cellulaire germinale : Ne devrait pas causer d'effets génétiques héréditaires.

Reproduction Toxicité : Ne devrait pas causer de toxicité pour la reproduction.

Autres commentaires : Des concentrations élevées peuvent réduire la quantité d'oxygène disponible pour la respiration, en particulier dans les espaces confinés. L'hypoxie (insuffisance d'oxygène) pendant la grossesse peut avoir des effets néfastes sur le fœtus en développement.

Informations sur les effets toxicologiques des composants

Propane

Organes cibles : Aucun effet systémique ou neurotoxique n'a été noté chez les rats exposés à des concentrations de propane aussi élevées que 12 000 ppm pendant 28 jours.

Toxicité reproductrice : Aucun effet indésirable sur la reproduction ou le développement n'a été observé chez les rats exposés au propane; niveau sans effet nocif observé = 12 000 ppm. **N Butane**

Organes cibles : Aucun effet systémique ou neurotoxique n'a été noté chez les rats exposés à des concentrations de butane aussi élevées que 9 000 ppm pendant 28 jours.

Toxicité reproductrice : Aucun effet indésirable sur la reproduction ou le développement n'a été observé chez les rats exposés au butane; niveau sans effet nocif observé = 12 000 ppm. **Isobutane**

Organes cibles : Aucun effet systémique ou neurotoxique n'a été noté chez les rats exposés à des concentrations d'isobutane aussi élevées que 9 000 ppm pendant 28 jours.

Toxicité reproductrice : Aucun effet indésirable sur le développement n'a été observé chez les rats exposés à des concentrations d'isobutane aussi élevées que 9 000 ppm. Les indices de fertilité et d'accouplement peuvent avoir été affectés à 9 000 ppm, mais aucun effet n'a été observé à 3 000 ppm.

SECTION XII INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité : Les gaz de pétrole s'évaporent facilement de la surface et ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants sur l'environnement aquatique. Classification : Aucun danger classé.

Persistance et dégradabilité : Les hydrocarbures contenus dans ce matériau devraient être intrinsèquement biodégradables. Dans la pratique, il est peu probable que les gaz d'hydrocarbures restent en solution suffisamment longtemps pour que la biodégradation soit un processus de perte important.

Potentiel bioaccumulatif : Non attendu comme ayant le potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol : En raison de l'extrême volatilité des gaz de pétrole, l'air est le seul compartiment environnemental dans lequel ils se trouveront. Dans l'air, ces hydrocarbures subissent une photodégradation par réaction avec les radicaux hydroxyles avec des demi-vies allant de 3,2 jours pour le n-butane à 7 jours pour le propane.

Autres effets indésirables : Aucun prévu.

SECTION XIII INFORMATIONS SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

- (1) Récupération mécanique
- (2) Torchage en lieu sûr (Vapeurs)
- (3) Échappement à l'atmosphère dans un endroit sécuritaire (Aucune flamme nue)

*** Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux ou nationaux ***

SECTION XIV INFORMATIONS DE TRANSPORT

Informations de transport – Ne pas expédier par avion de passagers ou par train.

Numéro de catalogue 65F, LBF-640	Numéro de catalogue LBF-15, BT-15, LTT-110CP, BT-200CP
Gaz de pétrole, Liquéfié	Quantité limitée par DOT CFR section 173.306
2.1, Gaz inflammables, UN1075	Étiquette de quantité limitée
ÉTIQUETÉ/Plaque Gaz inflammable	

SECTION XV REGLEMENTATION

Informations réglementaires

Inventaires Chimiques

ÉTATS-UNIS TSCA : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Europe EINECS : Tous composants de ce produit sont listés sur le EINECS

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada : Ce produit et/ou tous ses composants sont répertoriés sur la liste canadienne DSL.

Australie AICS : Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur AICS.

Corée ECL : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire des produits chimiques existants de la Corée (KECI).

Japan Miti (ENCS) : Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur MITI.

SARA TITRE III :

CERCLA/SARA (Section 302) Substances extrêmement dangereuses et TPQs (en livres) :

Ce matériau ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences de déclaration de SARA 302 et 40 CFR 372.

SARA 311/312 Catégories de danger :

Effets aigus sur la santé :	Oui
Santé chronique :	Non
Danger d'incendie :	Oui
Risque de pression :	Oui

SARA (313) Chimiques : Non répertorié

AVERTISSEMENT :

Proposition 65 de la Californie : Cet appareil et tous les appareils à combustion peuvent vous exposer à des produits chimiques, y compris le monoxyde de carbone, connus dans l'État de Californie pour causer des malformations congénitales et d'autres troubles de la reproduction.

Pour plus d'informations, voir www.P65Warnings.ca.gov.

Classification CE :



F+ Extrêmement inflammable

Phrases de risque :

12 Extrêmement inflammable.

Mentions de sécurité :

9 Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

16 Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer.

33 Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

SECTION XVI AUTRES INFORMATIONS

Conformez-vous aux réglementations nationales et locales concernant les gaz de pétrole liquéfiés. Conformez-vous à la norme NFPA #58. Stocker et utiliser dans des zones bien ventilées, à l'écart de la chaleur ou des sources d'ignition. Interdire de fumer dans les zones de stockage ou d'utilisation.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances et informations à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf si précisé dans le texte.